

Procès verbal de l'AG. Extraordinaire du vendredi 06 mai 2011

*Parution de ce compte-rendu pour information des licenciés.
Devra être entériné par l'Assemblée Générale du Comité Départemental en 2012.*

OBJET - Vote des Statuts et Règlements Nationaux modifiés à l'AG.Nationale 2011 à Boulazac (Dordogne) .
- Proposition et vote d'une modification au Règlement Intérieur du Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne .

OUVERTURE de l'AG.Extraordinaire , à 19h15 , par Agnès Gautherin , Présidente du Comité Départemental.,après contrôle des licences et des pouvoirs .

PERSONNALITES PRESENTES

Monsieur Gérard MORETTI	Président du Comité Départemental Sport Adapté , représentant également Monsieur Michel LEBLANC, Président du CDOS
Monsieur Yves BIRON	Conseiller Municipal de la Ville d'Auxerre, chargé des Sports , représentant Monsieur Guy FERREZ , maire d'Auxerre et résident de la Communauté de Communes .
Madame Corinne PINTENO	représentant Monsieur Yves COGNERAS, Directeur Départemental DDCSPP
Monsieur Antonin COIS	Secrétaire Général de la Ligue de l'Enseignement de l'Yonne , représentant également Monsieur David CLUZEAU , Président de l'URFOL.

PRESENTS

Les membres du Comité Directeur (sauf JF.Chalon) et le Délégué Départemental UFOLEP de l'Yonne.

PERSONNALITES ABSENTES

Monsieur Philippe MACHU	Président du Comité National UFOLEP - Excusé
Monsieur Patrick GENDRAUD	Vice-Président du Conseil Général de l'Yonne , chargé des Sports - Excusé
Monsieur Guy FERREZ	Maire d'Auxerre et Président de la Communauté de Communes – Excusé
Monsieur Michel LEBLANC	Président du CDOS - Excusé
Monsieur Bernard MILLET	Président de PSY
Monsieur Rémy STRASBERG	Président du Comité Régional UFOLEP-Bourgogne- Excusé
Monsieur Fabrice SAUVEGRAIN	Délégué Régional UFOLEP - Excusé
Madame Sylvie GIBIER	Présidente de l'SEP.Yonne- Excusée
Monsieur Christophe DECHAUME	Délégué Départemental USEP de l'Yonne - Excusé
Monsieur CHALON	Membre du Comité Départemental de l'Yonne

Rappel des Statuts de l'UFOLEP

« Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale qui ne peut délibérer valablement que si les représentants mandatés présents détiennent au moins la moitié des voix.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'assemblée est convoquée de nouveau , à quinze jours au moins d'intervalle , et cette fois , elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre de voix .

Dans tous les cas , les statuts ne peuvent être votés qu'à la majorité des deux tiers des suffrages valablement exprimés (à l'exclusion des bulletins blancs et nuls) . »

Nombre de licences au 31 août 2010 :	3 945
Quota pour que l'AG puisse statuer :	1 973
Nombre de voix représentées à l'ouverture de l'AG.Extraordinaire :	894

En application des Statuts , l'AG.Extraordinaire du 06 mai 2011 n'est pas en mesure de voter les modifications aux Statuts et Règlements de l'UFOLEP

En conséquence, la séance est levée à 19 h 30 .

La nouvelle AG.Extraordinaire du Comité Départemental UFOLEP de l'Yonne aura lieu le

Vendredi 27 mai 2011 à 20 h 00
à Auxerre
Le lieu sera précisé ultérieurement

Le 08 mai 2011

La secrétaire du Comité
Départemental
Nicolle Durand

La Présidente du Comité
Départemental
Agnès Gautherin